

Juillet-Septembre 2020

# LE FIL D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL  
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles  
Éditeur responsable: Philippe Hensmans  
Bureau de dépôt: Bruxelles X  
N° agrégation: P901135



PB-PP | **B-4716**  
BELGIE(N)-BELGIQUE

08 146 MIN

GEORFLOYD

#BLACKLIVESMA

AMNESTY  
INTERNATIONAL



## AMAZONIE

Le fléau de l'élevage  
illégal

## UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

100 % droits humains,  
100 % digitale

## COVID-19

Le personnel  
de santé en péril

AMNESTY  
INTERNATIONAL



S'INFORMER ET AGIR



[amnesty.be](https://www.amnesty.be)

NOUS CONTACTER



[lefil@amnesty.be](mailto:lefil@amnesty.be)



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



[facebook.com/amnestybe](https://facebook.com/amnestybe)



[twitter.com/amnestybe](https://twitter.com/amnestybe)



[youtube.com/amnestybe](https://youtube.com/amnestybe)



[instagram.com/amnestybefr](https://instagram.com/amnestybefr)

FAIRE UN DON



[aider.amnesty.be/b/mon-don](https://aider.amnesty.be/b/mon-don)  
ou BE60 0000 0000 7070

RECEVOIR  
NOS PÉTITIONS



[amnesty.be/actions](https://amnesty.be/actions)

## ABONNEZ-VOUS



En devenant membre d'Amnesty International, vous recevrez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.

**Pour devenir membre:** [aider.amnesty.be/membre-lefil/](https://aider.amnesty.be/membre-lefil/)  
ou contactez-nous par téléphone au 02/538 81 77

### UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉS !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot — [mligot@amnesty.be](mailto:mligot@amnesty.be).

NOM - PRÉNOM

N° de membre

ADRESSE -

TÉL. -

E-MAIL



8



10



16



18



20



## ÉDITORIAL

📷 Photo de couverture: le 30 juin dernier, Amnesty International a projeté sur l'ambassade des États-Unis, à Bruxelles, un mapping vidéo représentant le portrait de George Floyd (voir p. 21).

## LA TENDANCE LOURDE

Il y a des moments où l'on... souffle. En ces moments (eh oui, nous y sommes toujours) de pandémie, le terme est peut-être osé. Mais je vous parlais dans mon dernier édito de Liu Qiaochu, cette activiste chinoise, et ne voilà-t-il pas qu'elle a été libérée!

Nous avons besoin de ces moments de bonheur qui réchauffent le cœur et nous poussent à continuer le combat, même quand l'horizon semble s'obscurcir de plus de plus.

C'est que le monde de demain, comme nous allons l'examiner dans notre Université d'été, sera forcément différent. Même si d'aucuns souhaiteraient « tout simplement » une reprise des activités, comme si rien ne s'était passé, il est clair que tout aura changé.

Et pas forcément dans le bon sens. La reprise de Hong Kong par le gouvernement chinois montre que la volonté implacable du régime poursuit sur sa lancée. Le secrétaire d'État américain, Mike Pompeo, veut redéfinir ce que sont les « droits inaliénables » de chaque citoyen américain (ne parlons pas des autres...): le droit à la propriété et la liberté religieuse. Donner la priorité à la religion en particulier au-dessus des autres idéaux de la diplomatie américaine pourrait renverser la conviction de longue date du pays selon laquelle « tous les droits sont créés égaux » et enhardir les pays qui persécutent les couples de même sexe ou refusent aux femmes l'accès aux services de santé reproductive, pour des raisons religieuses.

Sélectionner les droits afin de refuser à certains d'autres droits, c'est un coup politique dangereux qui pourrait déclencher une course vers le bas par les gouvernements qui violent les droits humains dans le monde.

Hélas, c'est une tendance lourde (et pas seulement aux États-Unis) et il va nous falloir être plus que jamais aux côtés de celles et ceux qui en souffriraient encore plus.

Philippe Hensmans  
Directeur d'Amnesty International  
Belgique francophone

## DANS CE NUMÉRO DU FIL

### ARTICLES

#### 8 Élevage illégal de bétail en Amazonie

Un fléau pour la forêt et les droits des populations autochtones

#### 10 Université d'été d'Amnesty

Un programme 100 % droits humains... et 100 % digital

#### 16 Loi sur la sécurité nationale à Hong Kong

Point sur la question avec notre spécialiste de la Chine

#### 18 Pas de protection pour le personnel de santé

Face à la COVID-19, les professionnels de la santé mis en péril

#### 20 Pour que George Floyd ne soit pas mort pour rien

Une vague de protestation aux États-Unis et dans le monde

### RUBRIQUES

#### 3 Éditorial

#### 4 Amnesty dans le monde

#### 28 Jeunesse

### L'ÉQUIPE DU FIL

**Rédacteur en chef:** Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)

**Rédacteur-riche-s:** Antoine Caudron, Laurent Deutsch, Olivia Fleuvy, Laureen Garcin, Marie Gervais, Philippe Hensmans, Claire Iceaga, Marine Jeannin, Ludovic Laus, Valérie Michaux, Zoé Spriet-Mezoued

Amnesty International Belgique francophone  
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles  
Tél. : 02/538 81 77 - Fax: 02/537 37 29 - amnesty.be  
Compte: IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB

**Graphisme:** Marc Vermeersch / Frigolite

**Coordination/impression:** CCIE

Tous droits de reproduction réservés.

Ce magazine est imprimé sur papier recyclé.

Avec le soutien de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles



Juillet-Septembre 2020 **LE FIL**



AMNESTY  
INTERNATIONAL



# AMNESTY DANS LE MONDE



1

## MARTINE LANDRY ENFIN RELAXÉE

Le 7 juillet, les charges injustes qui pesaient contre la militante d'Amnesty International, **Martine Landry**, ont définitivement été abandonnées. Elle encourait jusqu'à 5 ans de prison pour avoir aidé deux migrants mineurs à se rendre à un poste de police à la frontière franco-italienne. Si cette décision a été accueillie avec un grand soulagement, il n'en demeure pas moins que d'autres personnes sont toujours poursuivies pour des actions similaires ; c'est pourquoi Amnesty continue de militer pour la suppression totale du « délit de solidarité ».

## 2 UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS LIBÉRÉE



© Third party

Détenue au secret depuis le 26 février, la défenseure chinoise des droits humains **Li Qiaochu** a été libérée sous caution le 19 juin. Son arrestation serait liée à ses

activités militantes contre les violences liées au genre et au fait que son compagnon ait assisté à une rencontre informelle d'avocats et de militants. Merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées pour Li et ont permis d'obtenir sa libération !

### 3 STOP À LA RÉPRESSION À HONG KONG

Le 18 juin, des militant-e-s d'Amnesty International ont diffusé à haut volume devant l'ambassade de Chine, à Bruxelles, les noms des plus de 9000 signataires d'une pétition contre le projet de **loi sur la sécurité nationale à Hong Kong**. Cette loi a malheureusement été adoptée le 30 juin ; la mobilisation est donc plus que jamais nécessaire pour préserver les libertés à Hong Kong.



Agissez : [amnesty.be/hong-kong-stop-repression](https://amnesty.be/hong-kong-stop-repression)

### 4 KELLY GONZÁLEZ AGUILAR EST LIBRE



Victime de violences en raison de son identité transgenre, **Kelly González Aguilar**, une Hondurienne de 23 ans, a été contrainte de fuir son pays. Après son arrivée aux États-Unis, en août 2017, elle a été arrêtée et incarcérée dans l'attente d'une décision concernant sa demande d'asile. Afin qu'elle puisse se soustraire à la menace d'une infection à la COVID-19, une pétition a été lancée par Amnesty International... qui a abouti à sa libération ! Cependant, beaucoup de migrant-e-s encourant les mêmes risques sont encore détenu-e-s aux États-Unis.

Agissez : [amnesty.be/covid19-usa-migrants](https://amnesty.be/covid19-usa-migrants)

### 5 LA BELGIQUE DOIT FAIRE BEAUCOUP MIEUX



Alors que le 20 juin marquait la Journée mondiale des réfugiés, des représentant-e-s d'Amnesty International ont rencontré la Première ministre belge, Sophie Wilmès, à qui ils-elles ont remis les plus de 26000 signatures d'une **pétition appelant la Belgique à coopérer avec la Grèce** pour protéger les personnes migrantes. L'accent a particulièrement été mis sur les risques liés à la pandémie de COVID-19 dans les camps sur les îles grecques et sur la nécessité pour la Belgique de faire beaucoup mieux en matière d'accueil des personnes vulnérables.

### 6 VICTOIRE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le 18 juin, la Cour de justice de l'Union européenne a statué que la loi hongroise sur les « **financements étrangers** » n'était pas conforme à la législation européenne. Cet arrêt a permis de porter un sérieux coup aux efforts des autorités visant à affaiblir les organisations de la société civile. Comme le demandent Amnesty International et d'autres organisations, il faut maintenant que la Cour constitutionnelle hongroise reprenne rapidement l'examen de cette loi répressive, qui doit être annulée dès que possible.

### 7 EVELYN HERNÁNDEZ DÉFINITIVEMENT INNOCENTÉE



Accusée en 2016 d'avoir provoqué un avortement, **Evelyn Hernández** a été arrêtée et condamnée à 30 ans de réclusion au Salvador. Trois ans plus tard, la justice a reconnu son innocence, avant que le parquet ne fasse appel de cette décision. Soutenue par Amnesty International, qui a lancé une pétition contre les violations des droits des femmes résultant de l'interdiction totale de l'avortement au Salvador, son innocence a finalement été déclarée par la cour chargée de l'appel.



RÉFUGIÉS

# LES ROHINGYAS PRIVÉS DE LEURS DROITS

Près d'un million de réfugié-e-s rohingyas vivent dans des camps de fortune au Bangladesh, après avoir fui les crimes contre l'humanité commis par l'armée au Myanmar.

Aujourd'hui, la pandémie de COVID-19 a aggravé leurs conditions de vie. Chaque jour, ces personnes subissent les conditions sanitaires déplorables et la surpopulation dans les camps, les graves manques en matière de tests, le harcèlement, les mesures de quarantaine coercitives... Elles sont par ailleurs privées d'un accès aux télécommunications et sont limitées dans leur possibilité de demander un soutien juridique pour les violences sexuelles et liées au genre dont elles peuvent être victimes.

Sans accès à une éducation de qualité dans les camps de réfugié-e-s, l'avenir de plus d'un demi-million d'enfants rohingyas est également en jeu.

N'ayant nulle part où habiter ni aucune possibilité de gagner leur vie, des centaines de Rohingyas, dont beaucoup de femmes et d'enfants, ont entrepris des voyages dangereux en bateau vers les pays voisins, pour se voir ensuite refuser l'entrée sur le territoire et rester bloqués en mer pendant plusieurs mois.

Amnesty continue d'appeler la communauté internationale à veiller à ce que les droits humains des réfugié-e-s rohingyas soient respectés et à ce qu'ils reçoivent l'aide dont ils ont besoin de toute urgence.



VOUS VOULEZ TRANSMETTRE  
VOS VALEURS AUX GÉNÉRATIONS  
FUTURES ?

**AJOUTEZ AMNESTY À VOTRE  
TESTAMENT ET DÉFENDEZ LE DROIT  
À LA JUSTICE ET À LA LIBERTÉ.**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE SUJET  
OU POUR DEMANDER NOTRE BROCHURE CONSACRÉE AU LEGS**

Contactez Anne Wuilleret, Responsable legs et testaments :  
02 538 81 77 - [legs-amnesty@amnesty.be](mailto:legs-amnesty@amnesty.be) - Chaussée de Wavre, 169 - 1050 Bruxelles  
Pour plus d'info sur le legs (et notamment sur le legs en duo) : [amnesty.be/legs](http://amnesty.be/legs)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



**BRÉSIL**

# L'ÉLEVAGE ILLÉGAL DE BÉTAIL : UN FLÉAU POUR L'AMAZONIE

Sévissant dans des zones protégées de l'Amazonie brésilienne, l'élevage illégal de bétail, outre son impact écologique désastreux, donne lieu à des saisies de terres, à des violences visant les peuples indigènes et les habitants traditionnels des réserves.

Avec quelque 214 millions de têtes de bétail et une industrie bovine qui pèse 124 milliards de dollars des États-Unis, le Brésil est le premier exportateur mondial de viande bovine. Ce secteur s'est particulièrement développé en Amazonie, où cette expansion détruit parfois de vastes portions de forêt vierge dans des territoires indigènes et dans des réserves.

Au total, 63 % des zones déforestées entre 1988 et 2014 ont été transformées en pâturages pour le bétail, et elles représentent cinq fois la superficie du Portugal. Selon les chiffres du gouvernement, les territoires indigènes en Amazonie ont été amputés de 497 km<sup>2</sup> de forêt vierge entre août 2018 et juillet 2019, ce qui représente une augmentation de 91 % par rapport à la même période de l'année précédente.

**Retrouvez l'intégralité de notre rapport :  
[amnesty.be/Amazonie-elevage-illegal](https://www.amnesty.be/Amazonie-elevage-illegal)**

## LES POPULATIONS AUTOCHTONES MENACÉES

Dans la forêt amazonienne brésilienne, les territoires traditionnels des populations indigènes, pourtant protégés par la législation du pays, sont la cible de saisies et destructions illégales destinées à l'élevage intensif du bétail. Ces saisies illégales de terres se doublent souvent de menaces, d'actes d'intimidation et de violences envers celles et ceux qui oseraient s'y opposer.

Ces saisies de terres portent atteinte aux droits des peuples autochtones, mais aussi à leurs territoires, leur mode de vie et leurs moyens de subsistance. La forêt amazonienne représente non seulement la préservation de leurs traditions, mais aussi leur habitat, leur alimentation et leurs ressources. Certaines zones de leurs territoires sont désormais occupées par les éleveurs de bétail et ces privations violent leurs droits les plus élémentaires.



 En Amazonie brésilienne, 63 % des zones déforestées entre 1988 et 2014 ont été transformées en pâturages pour le bétail ; elles représentent cinq fois la superficie du Portugal.

## DES ENTREPRISES COMPLICES

Les entreprises et multinationales de transformation de viande, au Brésil, font appel à des fournisseurs directs, mais aussi indirects. Les animaux ont alors été préalablement élevés et il arrive que le bétail provienne d'exploitations illégales, situées dans des zones protégées. Amnesty International, en collaboration avec l'ONG Repórter Brasil, a examiné des documents officiels prouvant que la multinationale brésilienne JBS a fait appel à plusieurs reprises, en 2019, à des fournisseurs gérant des exploitations illégales dans des zones protégées, notamment dans la réserve de Rio Jacy-Paraná et sur le territoire indigène des Uru-Eu-Wau-Wau.

Ainsi, JBS se rend complice de graves violations des droits des peuples autochtones vivant dans ces zones. Avec du bétail élevé illégalement qui se retrouve dans sa chaîne d'approvisionnement, JBS se défait de sa responsabilité sociale en tant qu'entreprise.

## UN SYSTÈME DE CONTRÔLE EST NÉCESSAIRE

Alors que la déforestation en Amazonie est à son plus haut niveau depuis 10 ans, il revient à présent à JBS et aux autres entreprises de transformation de viande au Brésil de respecter leurs obligations découlant des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Dans un contexte de crise climatique, Amnesty International appelle ces entreprises à prendre les mesures nécessaires afin de garantir que leurs fournisseurs directs et indirects ne contribuent pas à la destruction de l'environnement, et aux atteintes aux droits fondamentaux des peuples indigènes et des habitants traditionnels de l'Amazonie

**Signez notre pétition adressée à JBS pour la mise en place d'un système de contrôle efficace:**  
[amnesty.be/JBS-Amazonie](https://amnesty.be/JBS-Amazonie)

# UNIVERSITÉ D'ÉTÉ:

## EN LIGNE, MAIS TOUJOURS PAS ALIGNÉE

Plus grand événement organisé en Belgique autour de la question des droits humains, l'Université d'été d'Amnesty sera cette année — risque sanitaire oblige — 100 % digitale. Cette contrainte ne l'empêchera cependant pas de rester fidèle à sa vocation, c'est-à-dire l'ouverture à des questions brûlantes d'actualité et à des réponses d'où germent de nouvelles questions.

Si l'Université d'été ne permettra pas cette année ces rencontres et ces discussions dans les coulöirs que nous aimons tou-te-s, nous gagnerons néanmoins des kilomètres et pourrons apprécier l'intervention d'expert-e-s qui, autrement, n'auraient pas pu faire le déplacement.

Au programme, plusieurs sessions organisées autour de trois fils rouges: l'Asie, les piliers des droits humains et la pandémie de COVID-19.

## LES FONDATIONS SONT-ELLES TOUJOURS AUSSI SOLIDES ?

L'enseignement est considéré comme un allié historique des droits humains, à la fois instrument d'accès à ceux-ci et droit fondamental lui-même. La presse joue un rôle essentiel dans le droit à l'information et dans la capacité à prendre part aux affaires de son pays. La justice peut être mobilisée pour faire respecter les droits fondamentaux. Où en sont ces piliers de la démocratie ?

## ASIE : LABORATOIRE AUX CENT ÉPROUVETTES

Le continent asiatique connaît différents modèles de développement économique et de gestion des droits humains. Le capitalisme y est revisité notamment à la sauce communiste, à la sauce musulmane, à la sauce bouddhique et à la sauce indienne. Dans tous les cas, ça pique aux droits humains. Quel regard porter sur ce foisonnement d'expériences, grandeur nature ?

## LES DROITS HUMAINS, PREMIÈRES VICTIMES DE LA COVID-19 ?

La pandémie est-elle la chance ou le cercueil des droits humains ? Le « monde d'après » verra-t-il les droits humains faire un saut ? En avant, en arrière ou sur le côté ? Une mosaïque d'avis pour se forger le sien.

# L'ENSEIGNEMENT ET LES DROITS HUMAINS

« *Un livre, un stylo, un enfant et un professeur peuvent changer le monde* » a dit Malala Yousafzai, militante pakistanaise pour l'éducation et Prix Nobel de la Paix. L'enseignement est à la fois un droit à faire respecter et le moyen d'accroître le respect de tous les autres. Mission accomplie ? Nous avons abordé la question avec **François Dubet**, professeur émérite à l'Université de Bordeaux.

On aime penser que l'enseignement obligatoire pour tous les enfants leur offre le même développement de leurs compétences. Quelle meilleure garantie de l'égalité des chances qu'un bagage identique en savoirs, savoir-faire et savoir-être ? La réalité est toutefois bien différente, comme le précise François Dubet : « *l'école française, comme l'école belge d'ailleurs, est parmi les plus inégalitaires des pays de l'OCDE et plus encore, ce sont des inégalités qui se reproduisent très fortement entre les générations.* »

Peut-on, au moins, compter sur le système scolaire pour la transmission des valeurs humanistes, pour susciter l'adhésion aux droits humains ?

« *Il me semble que l'école de masse est soumise à un paradoxe étonnant : plus les jeunes sont scolarisés longtemps et sont nombreux à l'être, plus l'influence éducative, culturelle et "morale" de l'école semble décliner. [...] Une grande partie des élèves sont-ils indifférents ou éloignés des valeurs que l'école est censée transmettre ? Nous pensions que la massification scolaire rendrait les individus plus rationnels, plus tolérants, plus attachés à la démocratie... Il est aujourd'hui possible d'en douter.* »

François Dubet discutera de ces questions avec Bernard Delvaux, sociologue belge et Caroline Désir, ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de l'Université d'été en ligne, le 15 septembre à 20h (voir programme p. 14-15)



# L'INDE ET LES DROITS HUMAINS : JE T'AIME, MOI NON PLUS ?

Quel est le bilan de la démocratie la plus peuplée au monde en matière de droits humains ? En attendant de suivre son intervention dans le cadre de l'Université d'été, nous en avons discuté avec **Christian Jaffrelot**, l'un des meilleurs spécialistes francophones de l'Asie du sud.

« La notion de droits humains a de profondes racines historiques en Inde. » C'est ce que commence par rappeler Christian Jaffrelot. Cependant, « les organisations de défense des droits humains sont aujourd'hui victimes du pouvoir nationaliste hindou. Le ministre de l'Intérieur a déclaré l'an dernier que les droits humains étaient une notion occidentale mal adaptée au contexte indien. »

Les lignes de fracture avec les droits humains sont nombreuses. Les musulman-e-s sont ainsi victimes de discriminations et de violences ; « ils-elles tendent à devenir des citoyens de seconde zone, de fait sinon de droit. » Quant au système des castes, il évolue, mais se poursuit, malgré les politiques de discrimination positive. « L'apparition de nouveaux métiers a remis en cause la spécialisation professionnelle relative à chaque caste. Mais l'endogamie reste quasiment systématique et permet à ce système de se perpétuer. »

Les droits économiques et sociaux ne sont pas en reste dans ce bilan mitigé. Mettant en balance les situations chinoise et indienne, C. Jaffrelot attribue la faiblesse du produit national brut par tête en parité de pouvoir d'achat de l'Inde par rapport à celui de la Chine à de nombreux facteurs. Il pointe notamment l'accès à l'éducation donné par la Chine à sa population, en n'oubliant pas que « le Parti communiste l'a privée de liberté », et le fait que « l'Inde n'est pas parvenue à s'industrialiser comme la Chine », ces deux facteurs renvoyant en partie au système des castes.

Christian Jaffrelot, directeur de recherche au CERI-Sciences Po/CNRS, discutera ces questions avec Jean Drèze, économiste et activiste indien, le 16 septembre à 20h (voir programme p. 14-15).

Retrouvez l'interview complète de Christian Jaffrelot :  
[amnesty.be/Inde-droits-humains-ITW](https://www.amnesty.be/Inde-droits-humains-ITW)



Les organisations de défense des droits humains sont aujourd'hui victimes du pouvoir nationaliste hindou, qui considère qu'il s'agit d'une notion occidentale mal adaptée au contexte indien.

# L'APRÈS-COVID : LES DROITS HUMAINS AUX SOINS INTENSIFS ?



La crise induite par la pandémie de COVID-19 sera-t-elle l'occasion d'orienter nos systèmes dans un sens plus durable et plus solidaire? Une question qui sera débattue au cours de l'Université d'été d'Amnesty International.

Que sera demain? Les mesures limitant nos libertés prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19 s'éterniseront-elles? Les États, sous prétexte de budgets amputés, sacrifieront-ils nos droits? Ou la crise sera-t-elle l'occasion d'orienter nos systèmes dans un sens plus durable et plus solidaire? Un vaste sujet qui sera notamment abordé avec **Olivier De Schutter**, professeur de droit à l'UCLouvain et rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains.

« La bonne nouvelle est que le politique n'a jamais été autant en position de force pour imposer une transition juste en Europe. [...] Ne pas saisir cette opportunité unique serait à la fois une grave erreur politique et une faute morale »: c'est ce qu'écrivait Olivier De Schutter dans une carte blanche cosignée par Philippe Lamberts, Coprésident du Groupe des Verts au Parlement européen. Avec plus de 100 scientifiques et 182 entreprises, il a rédigé le plan Sophia: 200 propositions concrètes, dans 15 domaines différents, pour enclencher immédiatement la transition vers une économie durable et pour éviter de nouvelles crises systémiques.

Les autorités politiques, à tous les niveaux de pouvoir, ont leur rôle dans la partition. « Le rôle des politiques de créer des récits auxquels l'on puisse adhérer pour se projeter dans l'avenir [...] est très souvent sous estimé. Or, il est décisif. », disait récemment O. De Schutter dans une interview à Etopia.

« Le projet qui aujourd'hui peut faire rêver, c'est un projet de transition écologique et social intégré. [...] C'est la projection d'un avenir durable et souhaitable à partir de la conciliation entre la transition écologique et la transition sociale. Et ce récit là, l'Union européenne, elle peut le tenir et elle peut le diffuser. »

Olivier De Schutter et d'autres inspirateur-ice-s ont été interviewé-e-s dans le cadre de l'Université d'été. Leurs contributions seront à voir au cours de différentes sessions (voir programme, p. 14-15).



# PROGRAMME DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2020

**SAMEDI 12/09**
**14h à 15h15**

**ASIE DU SUD-EST:  
CROISSANCE, CROISSANCE,  
CROISSANCE**
*Avec Bruno Philip*

Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Vietnam, etc. : des pays dont on parle peu, tapis dans l'ombre de leur voisin chinois. Ce ne sont pourtant pas des paradis des droits humains. Leur priorité est à la croissance économique, destinée à élever le niveau de vie de toute la population. Toute? Vraiment?

**17h à 17h45**

**LE BONHEUR EST-IL  
DANS L'HIMALAYA?**
*Avec Sabine Verhest*

Le Bhoutan utilise depuis plus de 50 ans le concept de « bonheur intérieur brut ». Coup de marketing ou cela change-t-il réellement la donne? Les droits humains y gagnent-ils? Vit-on plus heureux au Bhoutan?

**20h à 21h15**

**OÙ VA LA CHINE?  
À QUEL PRIX?**
*Avec Marie Holzman, Vanessa Frangville et Stijn Deklerck*

La Chine est un acteur majeur de l'économie mondiale. Quel rôle veut-elle jouer? Quel est son projet? Quelle influence veut-elle avoir sur le monde? Quel est le prix payé par sa population en matière de droits humains?

**LUNDI 14/09**
**12h à 13h**

**FAIRE APPEL À  
LA JUSTICE POUR DÉFENDRE  
LES DROITS HUMAINS:  
STRATÉGIE PAYANTE?**
*Avec Annemie Schaus, Luc Depré et Vincent Letellier*

« Affaire climat », contestation de l'octroi de licences d'exportation d'armes vers l'Arabie saoudite... De telles actions en justice fleurissent. Le recours à la justice pour obtenir des avancées significatives en matière de défense des droits humains: la bonne idée?

**20h à 21h15**

**DANS QUEL ÉTAT SE  
TROUVE LE QUATRIÈME  
POUVOIR?**

*Avec Béatrice Delvaux, Jean-Paul Marthoz et Andrew Rettman*  
Une presse indépendante et performante est indispensable dans un État de droit. Comment contrer le développement des fake news, la perte de crédibilité auprès d'une partie du public et son utilisation par des politiques populistes? Entre concurrence internationale, érosion du lectorat des journaux papier, désintérêt des jeunes pour les médias traditionnels, comment la presse assume-t-elle son rôle de contre-pouvoir?

**MARDI 15/09**
**12h à 13h**

**APRÈS LA PANDÉMIE:  
3 QUESTIONS À...**

La COVID-19 a secoué la société. Écoutez le point de vue de penseurs, philosophes, scientifiques, représentants d'institutions sur l'avenir de notre société au sortir des soins intensifs!

**20h à 21h15**

**L'ENSEIGNEMENT  
RENFORCERAIT-IL  
LES INÉGALITÉS?**

*Avec François Dubet, Caroline Désir et Bernard Delvaux*  
« Ouvrez une école, écrivait Victor Hugo, et vous fermerez une prison ». On a longtemps pensé que l'enseignement donnait sa chance à chacun, favorisait l'ascenseur social. Qu'en est-il aujourd'hui? Peut-on (encore) avoir confiance dans l'enseignement? Quel effet l'école a-t-elle (encore) sur la société? (voir p. 13)

## MERCREDI 16/09

**12h à 13h**

### APRÈS LA PANDÉMIE : 3 QUESTIONS À...



La COVID-19 a secoué la société. Écoutez le point de vue de penseurs, philosophes, scientifiques, représentants d'institutions sur l'avenir de notre société au sortir des soins intensifs!

**20h à 21h15**

### INDE : LA PLUS GRANDE DÉMOCRATIE (EN DÉRIVE) DU MONDE



Avec *Christophe Jaffrelot* et *Jean Drèze*  
Quelle est la réalité de l'Inde aujourd'hui, au-delà de nos préjugés? Quelle place occupe-t-elle en Asie et, en particulier, vis-à-vis de son voisin chinois? Et les droits humains, dans tout cela? (voir p. 12)

## JEUDI 17/09

**12h à 13h**

### APRÈS LA PANDÉMIE : 3 QUESTIONS À...



La COVID-19 a secoué la société. Écoutez le point de vue de penseurs, philosophes, scientifiques, représentants d'institutions sur l'avenir de notre société au sortir des soins intensifs! (voir p. 11)

**20h à 21h15**

### MIEUX COMPRENDRE LE GÉANT ASIATIQUE



Avec *Jean-Joseph Boillot*  
*et la contribution de Pascal Boniface*  
Du capitalisme hindou au communisme capitaliste chinois, des régimes autoritaires à celui, singulier, du bonheur national brut, l'Asie multiplie les modèles. Quels sont les enjeux économiques et politiques au sein du continent? Et quelle influence la Chine et l'Inde souhaitent-elles avoir sur le monde?

## VENDREDI 18/09

**12h à 13h**

### L'AFRIQUE PENDANT ET APRÈS LA PANDÉMIE



*Rencontre avec Achille Mbembe*

**20h à 21h15**

### QUELLE SOCIÉTÉ APRÈS LA PANDÉMIE?



*Séance finale animée par Arnaud Ruysen avec Agnès Callamard, Frédéric Keck et Arnaud Zacharie*

La pandémie de COVID-19 est-elle le clou du cercueil des droits humains ou constitue-t-elle au contraire une opportunité pour leur donner un second souffle? Quel regard quelques observateurs privilégiés portent-ils sur cette situation?

## Thématiques :



ASIE



PILERS DÉMOCRATIQUES EN QUESTION



PENDANT ET APRÈS LA PANDÉMIE

HONG KONG

# « LA LOI SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE EST UN REcul SANS PRÉCÉDENT DES DROITS HUMAINS »



**Philippe Givron**, coordinateur Chine pour la section belge francophone d'Amnesty International, nous éclaire sur les enjeux et la dynamique de cette situation préoccupante, ainsi que sur les menaces qui pèsent sur les droits et libertés fondamentales des citoyen-ne-s hongkongais-e-s.

## Quelles sont les particularités du « statut spécial » de Hong Kong ?

*Le statut spécial a été défini en 1997, quand la Grande-Bretagne a rétrocédé le territoire à la Chine. Par ce traité à valeur internationale, Hong Kong a reçu une constitution spéciale qui lui garantissait un important degré d'autonomie avec des libertés et droits civils et politiques bien plus élevés qu'en Chine continentale. La formule « un pays, deux systèmes » résume bien la situation.*

## Comment se fait-il que la Chine ait imposé son contrôle de la sorte sur Hong Kong ?

*La Chine tente depuis le début d'accentuer sa mainmise, mais ce qui est nouveau c'est le caractère brutal. Cela peut s'expliquer par le rapport de force entre les deux, Hong Kong ne représentant plus qu'une petite partie de la Chine tant en population qu'en pouvoir économique. Ensuite, l'exécutif hongkongais est manipulé par Pékin et la Chine considère le sujet comme une affaire intérieure, faisant donc fi du traité reconnu internationalement. Enfin, on peut dire que la Chine a profité de la pandémie de COVID-19 pour imposer sa loi, interdisant toutes manifestations pour raisons sanitaires.*



Depuis quelques années, la Chine tente progressivement de saper les droits dont bénéficient les habitant-e-s de Hong Kong. Ces mesures ont suscité des mobilisations massives, réprimées sévèrement par les forces de sécurité. Fin juin, la promulgation d'une nouvelle loi sur la sécurité nationale a renforcé la mainmise de la Chine.

## En quoi consiste cette nouvelle loi ?

*La loi sur la sécurité nationale a été décidée à Pékin, sans aucune concertation et en se calquant sur le modèle chinois. Elle punit tout acte de « subversion » ou de « terrorisme », elle criminalise la « collusion avec l'étranger », le tout avec des peines extrêmement lourdes. Les termes de la loi sont flous avec une interprétation très large et pourront être utilisés de façon arbitraire pour réprimer toute contestation ou opinion critique à l'égard de Pékin. La loi prévoit aussi que certains procès puissent se dérouler à huis clos, voire être transférés à Pékin et sonne la fin d'une justice indépendante. Cette loi signifie un recul sans précédent des droits humains.*



Les termes de la loi sur la sécurité nationale sont flous, avec une interprétation très large et pourront être utilisés de façon arbitraire pour réprimer toute contestation ou opinion critique à l'égard de la Chine.

### Quelles sont les conséquences sur les militant-e-s à Hong Kong?

Des partis pro-démocratie se sont autodissous, des livres ont été déjà retirés des librairies et les militant-e-s ont tendance à s'autocensurer de peur d'être arrêtés. Mais certains font encore preuve de créativité et de résilience, comme en témoigne la récente organisation d'une sorte d'élection primaire au sein de l'opposition; celle-ci a mobilisé 600 000 personnes en dépit des menaces des autorités.

### Comment peut-on agir?

La communauté internationale a sérieusement durci le ton envers Pékin et plusieurs pays ont annoncé vouloir offrir l'asile aux Hongkongais-es. Si les élections pour le Parlement local de septembre sont maintenues avec une participation libre, ce serait l'occasion de montrer l'importance de la place des libertés démocratiques pour les habitant-e-s. Il faut donc continuer de sensibiliser l'opinion et les autorités sur ce drame de régression des droits humains qui est en train de se jouer sous nos yeux.

Agissez en signant notre pétition pour que la Chine cesse les modifications juridiques mettant en péril les droits humains à Hong Kong: [amnesty.be/hong-kong-stop-repression](https://www.amnesty.be/hong-kong-stop-repression)



COVID-19

# PAS DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE SANTÉ

Dans le monde entier, le personnel de santé et des autres secteurs essentiels s'est heurté à des obstacles considérables pour exercer son métier. Il a été exposé, réduit au silence et agressé.

Face à la pandémie de COVID-19, déclarée en mars 2020, le personnel soignant a déployé d'immenses efforts. Malheureusement, les États ne se sont pas montrés à la hauteur de cet engagement, manquant souvent à leur devoir de protéger ces personnes et leurs familles.

Ainsi, partout dans le monde, ces hommes et ces femmes ont mis en péril leur santé et leur bien-être, en travaillant dans des circonstances extrêmement pénibles et souvent avec très peu de soutien, pour garantir l'accès à des services essentiels.

## EXPOSÉS

Se basant sur les informations disponibles, Amnesty International a en effet révélé dans un récent rapport des données interpellantes : au moins 3000 professionnel-le-s de santé ont perdu la vie après avoir été atteint-e-s de COVID-19 pendant la pandémie dans 79 États. Et il s'agit d'un chiffre très probablement largement sous-évalué...

Plusieurs de ces travailleur-se-s ont indiqué travailler dans des conditions dangereuses, faute d'équipement de protection individuelle. Les personnes œuvrant dans le secteur de la santé ont en effet signalé de graves pénuries de ce point de vue dans près de 63 pays et territoires étudiés par Amnesty International.

En Belgique, des témoignages inquiétants nous sont parvenus des maisons de repos, tant de la part du personnel que des résident-e-s, faisant état notamment d'un manque de personnel qualifié pour répondre à ce type d'épidémie, de l'insuffisance des équipements de protection et de conditions de travail très pénibles.

Outre leurs conditions de travail dangereuses, Amnesty International a pu constater que certaines personnes travaillant dans le secteur de la santé n'étaient pas rémunérées équitablement, voire pas du tout dans certains cas, comme au Soudan du Sud, où le personnel soignant ne perçoit pas de salaire.

## RÉDUITS AU SILENCE

Dans de nombreux pays, le personnel de santé et des autres secteurs essentiels a fait l'objet de représailles (arrestations, détentions, menaces ou licenciements) de la part des autorités et de ses employeurs simplement pour avoir manifesté des inquiétudes au sujet de la sécurité sur son lieu de travail.

Ainsi, en Égypte, les médecins qui font entendre leur voix s'exposent à des menaces, à des interrogatoires et à des sanctions. Dans certains cas, les grèves et les manifestations ont fait l'objet de réponses brutales, comme en Malaisie.

Par ailleurs, dans plusieurs pays, aux États-Unis notamment, des licenciements ou des mesures disciplinaires ont été signalés contre des personnes travaillant dans le secteur de la santé et exerçant des métiers essentiels qui avaient exprimé leurs préoccupations.

## AGRESSÉS

Les personnes travaillant dans le secteur de la santé et exerçant des métiers essentiels ont subi des discriminations, des violences et une stigmatisation de la part de la population, simplement parce qu'elles faisaient leur travail. Par exemple, au Mexique, une infirmière aurait été aspergée de chlore alors qu'elle marchait dans la rue et, aux Philippines, un agent d'entretien d'un hôpital se serait fait agresser par des personnes qui lui auraient versé de l'eau de javel sur le visage.

Cette situation, intolérable, se poursuit aujourd'hui. Nos gouvernements ont la responsabilité de protéger les droits du personnel de santé et des autres secteurs essentiels. Ils doivent désormais rendre des comptes concernant la mise en danger de ces personnes qui ont subi les conséquences des mesures inadaptées et des manquements des États.

**Retrouvez l'entièreté de notre rapport :**

**[amnesty.be/personnel-sante-COVID](https://www.amnesty.be/personnel-sante-COVID)**



*Au moins 3000 professionnel-le-s de santé ont perdu la vie après avoir été atteint-e-s de COVID-19 pendant la pandémie dans 79 États.*

**VIOLENCES POLICIÈRES**

# POUR QUE GEORGE FLOYD NE SOIT PAS MORT POUR RIEN

**08 - 46 MIN**

**#FORFLOYD**

**#BLACKLIVESMATTER**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



© Amnesty International / Frédéric Moreau de Bellaing



Depuis le 25 mai, date à laquelle **George Floyd** a perdu la vie sous le genou d'un policier à Minneapolis, une vague de protestation demandant la justice raciale et une réforme de la police a déferlé aux États-Unis, et dans le reste du monde. Avec des changements à la clé.

👁️ *En Belgique francophone, quelque 20000 personnes ont signé une pétition d'Amnesty International demandant que justice soit rendue à George Floyd.*

« *Je ne peux plus respirer* » : ces mots prononcés par George Floyd, aux États-Unis, alors qu'il agonisait le visage écrasé sur le bitume d'une rue de Minneapolis, sont devenus le cri de ralliement de millions de personnes.

Dans un élan de solidarité historique, ces hommes et ces femmes issu-e-s de différentes couches de la société, sont descendues dans la rue pendant plusieurs semaines, manifestant, scandant des slogans, s'agenouillant, et ce, dans un seul but : obtenir un changement, pas seulement aux États-Unis, mais partout dans le monde.

Ainsi, #BlackLivesMatter est passé d'un simple appel à l'égalité raciale à un nouveau slogan pour la réinvention de la police, soutenu par les deux tiers de la population américaine. Ce mouvement ne semble pas devoir s'épuiser de sitôt. Et malgré la répression exercée par la police aux États-Unis, des changements réels et significatifs ont été observés.

## UN MAPPING VIDÉO #JUSTICEFORFLOYD

Dans la nuit du 30 juin dernier, alors que les quatre policiers impliqués dans le meurtre de George Floyd comparaissaient devant un tribunal de Minneapolis, Amnesty International a projeté sur l'ambassade des États-Unis, à Bruxelles, un mapping vidéo réalisé par Dirty Monitor, représentant le portrait de George Floyd. Dans le visage de celui qui est devenu un symbole, apparaissaient les noms des signataires de notre pétition demandant que justice soit rendue à George Floyd, signée par 20000 personnes en Belgique francophone.

Retrouvez la vidéo « making of » du mapping : [amnesty.be/George-Floyd-mapping](https://amnesty.be/George-Floyd-mapping)

## DES CHANGEMENTS MAJEURS

Derek Chauvin, policier de Minneapolis, qui a appuyé son genou sur le cou de George Floyd pendant plus de huit minutes, a été arrêté. Les charges retenues contre lui ont été aggravées et il est désormais inculpé pour meurtre non prémédité. Trois autres policiers impliqués dans cette affaire ont quant à eux été inculpés de faits d'une moindre gravité. Il s'agit d'une avancée importante vers le respect de l'obligation de rendre des comptes, non seulement pour George Floyd, mais aussi pour toutes les autres victimes de violences policières.

Par ailleurs, la ville de Minneapolis s'est engagée à démanteler le service de police et à le remplacer par un système communautaire de sécurité publique novateur. À Los Angeles, comme dans différentes villes, les maires ont par ailleurs annoncé qu'ils envisageaient de réduire le budget de la police. Dans des dizaines de villes des États-Unis, des monuments et des statues érigés à la mémoire de personnes avec un passé ou un héritage raciste ont été retirés.

## INTERDIRE LA PRISE D'ÉTRANGLEMENT

Après plusieurs semaines de manifestations et de pressions de la part des communautés concernées, le président Donald Trump a signé un décret incitant, avec des subventions fédérales, les services de police à interdire les prises d'étranglement, et demandant la création d'un registre national des agents des forces de l'ordre responsables d'un recours à une force excessive. Amnesty International ne se satisfait pas de ce décret, estimant que de nombreuses autres mesures sont nécessaires, mais il est encourageant de voir que les pressions exercées au niveau mondial ont forcé le gouvernement à agir.



« I can't breathe » : ces mots prononcés par George Floyd sont devenus le cri de ralliement de millions de personnes aux États-Unis et dans le monde.

Dans les semaines qui ont suivi la mort de George Floyd, des textes ont été adoptés interdisant l'utilisation des prises d'étranglement par les forces de l'ordre, de gaz lacrymogènes, de balles en caoutchouc, de substances chimiques irritantes contre les manifestants pacifiques et/ou les perquisitions opérées « sans frapper à la porte ».

Des projets de loi ont été présentés visant à remédier aux problèmes liés à l'immunité qualifiée pour les agents des forces de l'ordre, à l'utilisation des caméras portées sur le corps, au profilage ethnique, et sur les normes relatives à l'usage de la force, la transparence des activités de la police par l'utilisation des données, l'amélioration de la formation des policiers, et sur d'autres réformes encore.

## DES MESURES CONTRE LE RACISME PAR LES ENTREPRISES

L'onde de choc de ce mouvement, puissante, a également touché le monde entrepreneurial. En effet, si les dirigeants d'entreprises ont encore beaucoup à faire pour remédier au problème des préjugés racistes et des inégalités raciales, certains ont pris des mesures encourageantes.

À titre d'exemples, Amazon a mis en place un moratoire sur l'utilisation par la police du produit de reconnaissance faciale appelé Rekognition, Johnson & Johnson s'est engagé à cesser de vendre ses crèmes pour éclaircir la peau et Starbucks a assoupli sa politique du personnel en autorisant ses salarié-e-s à porter un tee-shirt et des pins Black Lives Matter.

Parallèlement à toutes ces avancées, le 19 juin est la date qui a été retenue aux États-Unis pour célébrer la fin de l'esclavage dans le pays; ce jour est appelé « Juneteenth ». Le corps législatif fédéral a présenté un texte faisant de Juneteenth un jour férié national. Parallèlement, partout

aux États-Unis, des employeurs, y compris de grandes entreprises, ont décidé de donner un jour de congé payé à leurs employé-e-s pour Juneteenth.

Bien entendu, beaucoup d'autres réformes sont nécessaires, à tous les niveaux, et les militant-e-s et organisateur-trices continuent d'agir pour un changement réel et durable. Aux États-Unis et dans d'autres pays du monde, des personnes ont, aux côtés des dirigeant-e-s du mouvement pour les droits civiques et des organisations de défense des droits humains, continué de demander que les personnes noires soient traitées de la même façon que les autres. Elles exigent également que les policiers répondent de leurs actes en cas d'agissements marqués par le racisme en ce qui concerne le maintien de l'ordre et l'utilisation de la force. Leur persévérance et l'injustice de la mort de George Floyd ont abouti à un changement social significatif, unifié le mouvement pour l'égalité des droits, et incité à militer et à agir alors que sévissait une pandémie touchant le monde entier. Ce mouvement pour la justice, la reddition de comptes et l'égalité est un marathon, et non un sprint. Et pour le remporter, nous disposons d'un atout imparable: la solidarité mondiale.

## LES VIOLENCES POLICIÈRES SUR UNE CARTE INTERACTIVE

À travers les États-Unis, dans les jours et semaines qui ont suivi le décès de George Floyd, les forces de police se sont livrées à des violations graves et généralisées des droits humains des manifestant-e-s dénonçant l'homicide illégal de personnes noires et réclamant une réforme de la police. Amnesty International a recueilli des informations sur 125 cas de violences policières, perpétrées dans 40 États et dans le District de Columbia, et recensées sur une carte interactive.

À consulter sur :

[amnesty.be/violences-police-BLM](https://amnesty.be/violences-police-BLM)

Agissez pour mettre fin aux violences policières aux États-Unis en signant notre pétition :

[amnesty.be/violences-policiers-usa](https://amnesty.be/violences-policiers-usa)



*Amnesty International a recensé 125 cas de violences policières perpétrées à travers tous les États-Unis dans le cadre des manifestations qui ont suivi le décès de George Floyd.*



# « DIRE QU'IL Y A UN SOUCI,

Le 22 juin, la section belge francophone d'Amnesty International a lancé la campagne #JDIWI avec pour objectif de proposer des repères clairs sur le consentement. Ciblant particulièrement les garçons et les jeunes hommes de 15 à 25 ans, #JDIWI a notamment pu compter sur les Youtubeurs **GuiHome** et **Abdel en vrai** pour mettre en évidence dix règles simples permettant de s'assurer du consentement de son-sa partenaire.



Deux mois après le lancement de la campagne, nous avons rencontré **Adil**, 19 ans, étudiant en sciences politiques à l'ULB et engagé auprès d'Amnesty depuis deux ans. Il a répondu pour nous à quelques questions.

## **Pour toi, à quoi sert la campagne #JDIWI ?**

*Cette campagne est dédiée à tout le monde, mais je pense que ça peut particulièrement servir à sensibiliser les jeunes. C'est un thème dont on ne parle pas beaucoup, mais qui est pourtant récurrent. Ça arrive partout et tout le temps : en soirée, au cours de voyages... Je crois qu'on peut parler de toutes ces situations du quotidien à travers cette campagne et reconnaître qu'il y a un problème. Mais dire qu'il y a un souci, ça ne suffit pas ! De mon point de vue, cette campagne apporte aussi des informations. Elles peuvent sembler basiques, mais c'est important d'en parler.*

## **Tu as pris part à des actions dans ton école pour mettre en valeur cette thématique du consentement.**

### **Est-ce que tu peux nous en parler ?**

*Nous avons réalisé trois animations durant l'année 2019-2020 : une sur l'égalité hommes-femmes, une deuxième sur les agressions sexuelles et une dernière qui a pris la forme d'un théâtre d'action. Nous présentions des situations concrètes et nous demandions aux étudiant-e-s comment ils-elles auraient réagi. Au lieu d'expliquer le consentement de manière magistrale, nous avons choisi cette forme d'animation. Je trouve qu'on comprend mieux grâce à des exemples que par un débat très théorique.*

## **Comment les garçons ont-ils réagi à ces interventions ?**

*Je me souviens d'une animation à laquelle j'avais participé : c'était un groupe mixte, et les garçons ont eu tendance à faire les malins au départ. Ils pensaient tout savoir et tenaient des propos que j'ai trouvé assez choquants, comme affirmer qu'une fille devait porter un maillot de bain une pièce à la plage pour ne pas être trop attirante. Mais il y avait aussi des filles qui considéraient que c'était normal de se faire siffler ou toucher dans le métro en fonction de sa tenue. Les hommes ne sont malheureusement pas les seuls à avoir des avis conservateurs sur ces thématiques. Dans ce genre de situation, le but n'est pas de critiquer tout le monde, mais de comprendre pourquoi ils et elles pensaient de cette manière-là. Le débat n'aurait pas eu de sens si on avait directement attaqué les positions de tout le monde.*

## **Quelle est, selon toi, la meilleure manière d'aborder la question du consentement avec les jeunes ?**

*Prendre conscience qu'ils savent déjà beaucoup de choses et ne pas trop faire dans la théorie. Il faut les mettre dans l'action, éviter les explications trop longues. Quand on a mis en place le théâtre d'action, par exemple, ils et elles n'avaient pas le temps de réfléchir. Ça amenait beaucoup plus de naturel. Je pense que les jeunes ont aussi besoin de supports originaux et vivants : de la musique, un film, une vidéo (comme dans le cadre de la campagne #JDIWI)... Il faut qu'ils soient actifs, qu'ils puissent répondre : de cette manière, je pense qu'ils réfléchiront et qu'ils pourront trouver des solutions par eux-mêmes.*

**Pour plus d'informations sur la campagne et retrouver les dix règles du #JDIWI : [amnesty.be/JDIWI](https://www.amnesty.be/JDIWI)**

**ÇA NE SUFFIT PAS! »**

**SI TU HÉSITES  
ENTRE OUI ET NON,  
POSE-LUI  
LA QUESTION.**

**#JDIWI**



© Amnesty International / Eric Rousseau

## MARATHON DES LETTRES

# ÉCRIRE, ENCORE, POUR SAUVER DES VIES

Cette année, une nouvelle fois, au mois de décembre, Amnesty International mobilisera le monde entier pour le Marathon des lettres. Objectif? Récolter le maximum de lettres et de signatures pour des personnes dont la situation est critique.

Il s'appelle Germain Rukuki. Il est burundais. C'est un défenseur des droits humains de 32 ans. 32 ans, c'est aussi le nombre d'années de prison auxquelles il a été condamné au terme d'un procès inéquitable. Germain est l'un des 10 cas du Marathon des lettres 2020. Les autres vous seront présentés dans la prochaine édition du Fil. Et pour chacun-e, nous avons besoin d'un maximum de signatures et de lettres.

Si la situation sanitaire le permet, il y aura à Bruxelles et en Wallonie plusieurs « marathons ». Le principe est simple : on vient, on écrit une ou plusieurs lettre(s) et on repart avec le sentiment d'avoir agi de façon concrète pour une ou plusieurs personne(s) dont les droits humains sont bafoués.

Mais ce n'est pas tout. Nous enverrons également des dizaines de milliers de courriels pour obtenir le plus de signatures possible en faveur de ces hommes et de ces femmes.

## UN « MARATHON » CHEZ VOUS

Parallèlement, il y a cette autre option, particulièrement opportune si le coronavirus empêche les grands rassemblements : l'organisation d'un marathon... chez vous! Vous recevez le matériel : description des cas, lettres types, etc. Vous invitez votre famille, vos ami-e-s à la maison, le jour de votre choix. Bière, jus de fruits, café ou thé selon les goûts ; papier et stylo pour tout-e-s. Vous nous envoyez les lettres que vous avez récoltées ; nous nous occupons du reste.

Ne vous limitez cependant pas à votre domicile et prenez également l'initiative d'organiser un marathon au sein de votre entreprise, avec votre mouvement de jeunesse, dans votre association, etc.

**Chaque lettre/signature compte !**

**Pour plus d'informations, prenez contact dès à présent avec Marie Gervais : [mgervais@amnesty.be](mailto:mgervais@amnesty.be)**



*Que ce soit chez vous, au sein de votre entreprise ou avec votre mouvement de jeunesse, vous pouvez organiser un « marathon » pour récolter un maximum de lettres en faveur de personnes dont les droits sont bafoués.*

IRAK

# LES ENFANTS YÉZIDIS ONT BESOIN D'UNE AIDE URGENTE

Après avoir été retenu-e-s captif-ve-s par l'État islamique et subi d'atroces violations des droits humains, près de 2000 enfants yézidi-e-s ont pu rentrer dans leurs familles. Bien qu'ils-elles se trouvent dans un état de santé physique et psychologique très inquiétant, très peu de soutien leur est apporté.

*« Ils m'ont obligé à me battre. Soit je le faisais, soit je mourais. [...] [Une fois revenu de captivité], ce dont j'avais besoin c'est juste quelqu'un qui prenne soin de moi, qui me soutienne [...]. [...] Je ne l'ai jamais trouvé. »*

Ce témoignage est celui d'un jeune Yézidi recruté de force par l'État islamique (EI). Comme lui, de nombreux enfants sont revenu-e-s de captivité avec des séquelles, des maladies ou des troubles physiques handicapants durables. Les anciens enfants soldats et les filles soumises à des violences sexuelles sont particulièrement touché-e-s.

## LE CALVAIRE D'ENFANTS DÉJÀ MEURTRIS

Des milliers de garçons yézidis ont en effet été affamés, torturés et forcés de se battre. Bien souvent, ils souffrent d'isolement, car leur famille et leur communauté ont du mal à accepter ce qu'ils ont vécu durant leur captivité.

Les filles yézidies capturées par l'EI ont quant à elles subi de nombreuses atteintes aux droits humains, dont des violences sexuelles. Bien qu'elles souffrent de divers problèmes de santé, les services et programmes existants les négligent largement.

Par ailleurs, des centaines de femmes et de filles yézidies ont donné naissance à des enfants après avoir été réduites en esclavage sexuel par l'EI. Plusieurs d'entre elles ont déclaré avoir subi des pressions, des contraintes ou même avoir été dupées pour abandonner leurs enfants.

## CES ENFANTS DOIVENT ÊTRE SOUTENUS

Alertée par cette situation, Amnesty appelle l'Irak et la communauté internationale à garantir des réparations pour les violations des droits de ces enfants et leur offrir tout le soutien auquel ils ont droit.

Retrouvez l'entièreté de notre rapport : [amnesty.be/yezidis-enfants-detresse](https://www.amnesty.be/yezidis-enfants-detresse)

# CETTE ANNÉE, LES ÉCOLES S'ATTAQUENT AUX DISCRIMINATIONS

Pour aider les écoles à lutter contre les discriminations en tous genres, Amnesty International met à leur disposition pour cette rentrée scolaire toute une série de nouveaux outils et de matériels, ainsi qu'un programme d'actions riche et varié.

« *Nous n'avions pas d'autre choix que d'accepter ce qui était notre quotidien, un très cruel quotidien.* » Ces mots sont de Rosa Parks, une des grandes figures qui, aux côtés de Martin Luther King, ont activement et courageusement milité pour mettre fin à la ségrégation raciale aux États-Unis. Si ce système injuste a pris fin en 1964, le racisme et les discriminations à l'encontre des personnes racisées persistent aux États-Unis, comme les manifestants du mouvement Black Lives Matter n'ont eu de cesse de le rappeler au cours de ces derniers mois.

Les États-Unis, loin de là, ne sont pas le seul pays concerné par les discriminations. Au Myanmar, les Rohingyas subissent de plein fouet et de façon extrêmement brutale ce fléau, comme en témoigne auprès d'Amnesty International Faisal, un Rohingya de 34 ans : « *Je ne sais même pas par où commencer ni où m'arrêter... Depuis 2012, nous manquons de tout. Nous n'avons pas accès aux soins de santé ni à l'éducation et nos déplacements sont restreints. Nous ne pouvons pas emprunter les routes, car elles sont entrecoupées de postes de contrôle. Notre vie est extrêmement difficile, tout comme l'avenir qui attend nos enfants... C'est comme si nous étions enfermés à ciel ouvert.* »

En fait, aucun État n'y échappe. Partout dans le monde, de très nombreuses personnes subissent des discriminations en raison de leur origine, leur religion, leur sexe, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur apparence physique, etc.

Et ce poison s'immisce partout, en ce compris dans les écoles, comme le met bien en évidence cet autre témoignage recueilli auprès d'un jeune Maltais homosexuel interrogé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne : « dix ans après, je considère toujours que le fait d'être harcelé à l'école est la pire forme d'abus homophobe que j'ai subie. Les insultes étaient constantes. Ce harcèlement m'a forcé à rester dans le placard jusqu'à l'âge de 18 ans. »

Pour lutter efficacement contre les discriminations et mieux les prévenir, il est indispensable de les appréhender et de les comprendre dès le plus jeune âge. Cela nécessite de s'approprier et de déconstruire des concepts tels que « stéréotype » et « préjugé ». Programme assez ardu, mais indispensable pour défendre et promouvoir une société plus juste et égalitaire.

Dans ce but, Amnesty International met à la disposition des enseignant-e-s du primaire et du secondaire des nouvelles fiches pédagogiques sur les discriminations. Des fiches théoriques aux fiches d'activités, en passant par des fiches contenant des témoignages de victimes de discriminations ou de défenseurs de l'égalité, et des fiches-jeux ou encore des fiches avec des conseils de livres, films, séries, vidéos, podcasts pour la jeunesse sur la thématique : il y en a pour tous les goûts et toutes les attentes !

**Pour les télécharger ou les commander gratuitement :**  
[amnesty.be/plateforme](https://amnesty.be/plateforme)

**THOMAS** NE LE SAIT PAS ENCORE,  
MAIS IL SERA FRAPPÉ POUR SON HOMOSEXUALITÉ.

Editeur responsable: Charaf Houari, Lausanne de Wavre 1050 Bruxelles

L'inégalité commence là où il y a de la discrimination

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL





« PAS D'ACCORD, J'ASSUME ! »

# MOBILISATION GÉNÉRALE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Chaque année, dans le cadre de « Pas d'accord, j'assume ! », des milliers d'élèves et d'enseignant-e-s se mobilisent au même moment en Wallonie et à Bruxelles pour défendre les droits humains. En 2020, entre octobre et novembre, Amnesty International propose aux écoles, tout en leur fournissant du matériel adapté, de mettre en avant quatre types de discriminations : celles dont sont victimes les personnes en raison de leur origine ethnique et/ou couleur de peau ; celles dont sont victimes les femmes ; celles dont sont victimes les personnes LGBTI ; et celles dont sont victimes les personnes en raison de leur apparence physique autre que la couleur de peau (en raison de leur taille, de leur poids, de leur manière de s'habiller, de la couleur de leurs cheveux, etc.).

Chaque école choisit son degré d'implication (organisation d'actions lors d'une seule journée ou bien une fois par semaine, pendant toute la journée ou seulement pendant une récréation ou le temps de midi, tout est possible!). De nombreuses actions de sensibilisation, de pression sur les autorités ainsi que de solidarité sont proposées aux écoles intéressées. Du matériel créé par des jeunes pour des jeunes : Amnesty International a sollicité de jeunes étudiants en école d'art pour créer certains des outils destinés aux écoles dans le cadre de cette mobilisation. Ils ont travaillé tous ensemble pour réaliser des visuels, des images et des messages forts. Merci à Ketsia, Anthony, Hippolyte, Marwan, Joël, Vicky et Loïc pour les affiches, autocollants et badges, et à Federica et Tanguy pour les vidéos!

**Pour y participer :** il suffit de compléter notre formulaire en ligne et commander notre matériel gratuit (fiche action PADAJA, affiches, carte-actions, autocollants, badges, etc.) : [amnesty.be/padaja2020](https://amnesty.be/padaja2020)

## QUESTIONS VIVES : UN NOUVEAU PROJET PÉDAGOGIQUE POUR LES ENSEIGNANT-E-S DU SECONDAIRE

Annoncer la Couleur, la RTBF, le CSEM et Amnesty International s'associent pour un projet innovant à destination des enseignants du secondaire.

Pandémie, attentats, violences policières, etc. Ces événements suscitent l'émotion et l'intérêt des élèves. Au-delà des savoirs, de la compréhension des faits, il y a des questions de fond sur les valeurs portées par une société. Y réfléchir avec les élèves, c'est les aider à construire une pensée sur le sens. C'est enrichir le terreau où fleurit une adhésion libre et éclairée aux droits humains.

Les enseignants s'abonnent gratuitement et reçoivent des fiches qui les aident à encadrer de courts débats informels avec leurs élèves.

**Pour en savoir plus et s'inscrire à Questions vives :** [questionsvives.be](https://questionsvives.be)

## OUTILS ET ACTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR SENSIBILISER ET ÉDUCER AUX DROITS HUMAINS

Tout au long de l'année, des animateur-ric-e-s d'Amnesty International peuvent assurer gratuitement des animations en classe pour faire découvrir aux élèves les droits humains et le travail des défenseurs des droits humains. Des expositions de photographies, de témoignages ou de dessins, itinérantes et gratuites sur les droits humains peuvent également être accueillies dans les murs des écoles et de multiples autres outils et actions sont proposés aux écoles.

**Pour en savoir plus sur l'ensemble des actions et outils pour la jeunesse :** [amnesty.be/inscriptions](https://amnesty.be/inscriptions)

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ D'AMNESTY

**INITIEZ-VOUS  
AUX DROITS HUMAINS  
CET ÉTÉ.  
D'OÙ VOUS VOULEZ.**



**JAIR BOLSONARO**

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE DU BRÉSIL

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2020 D'AMNESTY INTERNATIONAL  
DU 12 AU 18 SEPTEMBRE EN DIRECT SUR [WWW.AMNESTY.BE](http://WWW.AMNESTY.BE) ET SUR  
LA PAGE FACEBOOK D'AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

